



La Cuisine de l'Arc - SCIC



Projet de SCIC
Société Collective d'Intérêt Collectif
16/04/2024



Une SCIC, c'est quoi ?

- **Société commerciale SARL, SAS ou SA**
régie par le code du commerce
➔ impératif de rentabilité sur son marché
- **Société coopérative**
régie par la loi n° 2004-624 du 17 juillet 2001 définissant la SCIC
➔ entreprise démocratique
➔ multisociétariat
➔ finalité : utilité sociale collective
➔ gestion désintéressée



Une SCIC, c'est quoi ?

L'intérêt collectif, le multisociétariat

La Scic réunit tous les acteurs impliqués dans le projet : salariés, producteurs, usagers, clients, bénévoles, collectivités locales, secteur privé...

Une gouvernance démocratique

Les coopérateurs votent les grandes décisions en assemblée générale selon le principe

"1 associé = 1 voix"

Possibilité de créer des collèges de vote



Priorité à la pérennité de l'entreprise

La part des bénéfices mis en réserves est au moins de **57,5%** et assez souvent de **100%** !

Elle devient la propriété de l'entreprise et contribue à consolider ses fonds propres pour l'avenir.

Une entreprise du territoire

Son projet s'inscrit directement dans le développement de son territoire.

Aussi les collectivités locales peuvent devenir sociétaires de la Scic jusqu'à détenir 50% de son capital.



L'écosystème

Le multi-sociétariat

3 types d'associés

Bénéficiaires
de la SCIC

Usagers

Producteurs
de la SCIC

Cuisine solidaire

Salariés

Partenaires

Prescripteurs

Institutions

Autres associés
de la SCIC





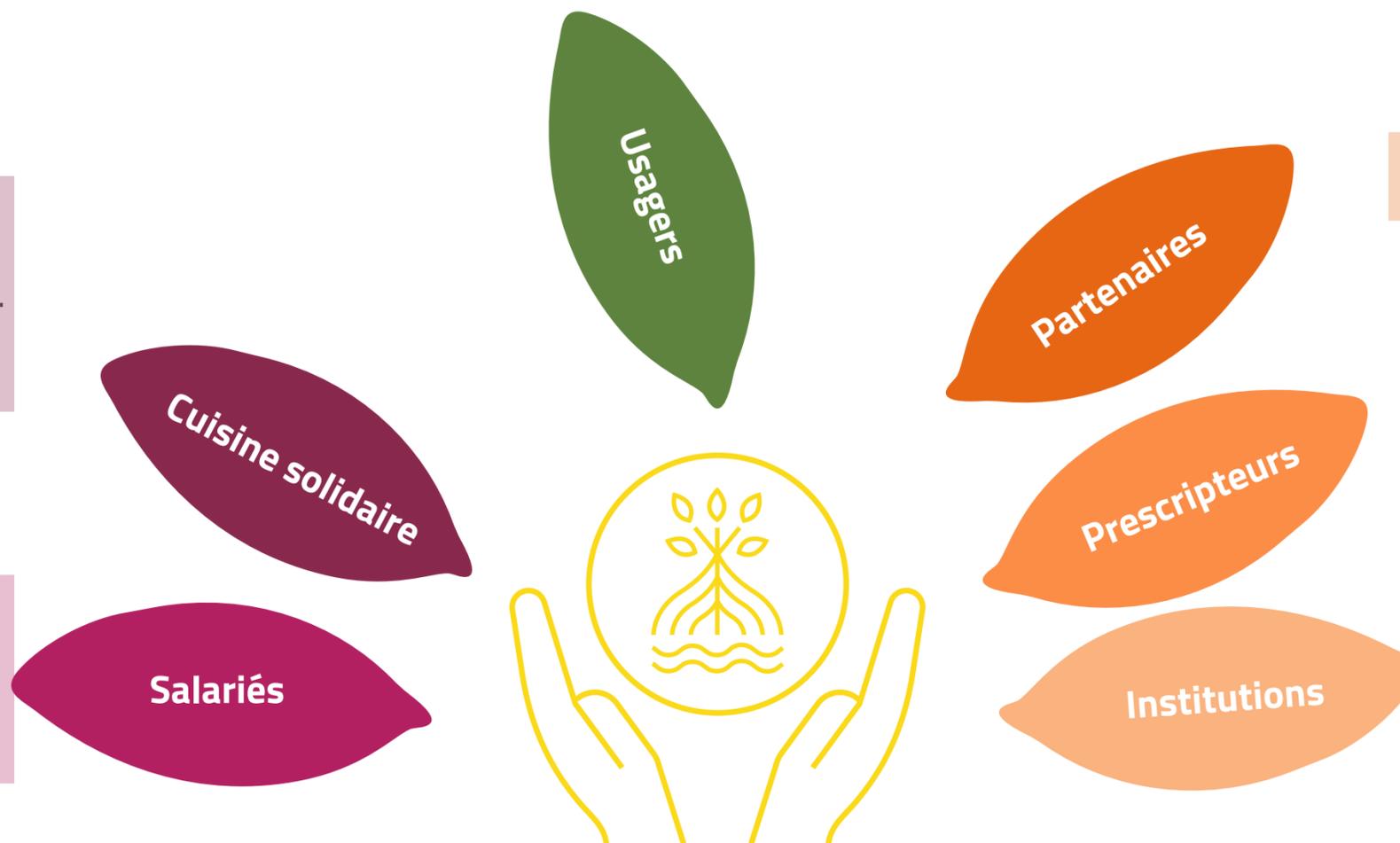
L'écosystème

Définitions

Déf : Personnes physiques fréquentant le restaurant. On retrouve, par exemple, les clients, les bénéficiaires sociaux, les bénévoles, les voisins, d'anciens salariés. A ce titre, ils en sont bénéficiaires.

Déf : Personnes morales liées à la SCIC par une convention dont l'objet consiste à compenser la tarification solidaire au bénéfice des bénéficiaires sociaux. A ce titre, permettant leur accès au restaurant, elles en sont productrices.

Déf : Personnes physiques liées à la SCIC par un contrat de travail, une convention de stage ou de volontariat. Elles contribuent à la production de l'objet de la SCIC par leurs missions au sein du restaurant.



Déf : Personnes morales du champ de l'ESS soutenant la coopérative.

Déf : Personnes morales dont les bénéficiaires bénéficient des tarifs sociaux. Elles adressent leurs bénéficiaires à la Cuisine de l'Arc.

Déf : Collectivités locales ayant compétence sur un des champs d'action de la Cuisine de l'Arc.



Capital social

Valeur de la part sociale de la SCIC : 10€

mini 1 part = 10€

- **Quelques principes coopératifs :**

- 1 associé = 1 voix
quelque soit le capital détenu
- le capital est variable
- principe de libre adhésion

- **Option :**

- un **capital minimum** attendu pour les membres d'une **même catégorie** en fonction du degré d'implication et d'engagement.

mini 500 parts = 5000€

Usagers

Cuisine solidaire

mini 5 parts = 50€

Salariés

mini 5 parts = 50€

Partenaires

Prescripteurs

Institutions

mini 500 parts = 5000€





Assemblées Générales et Collèges de vote

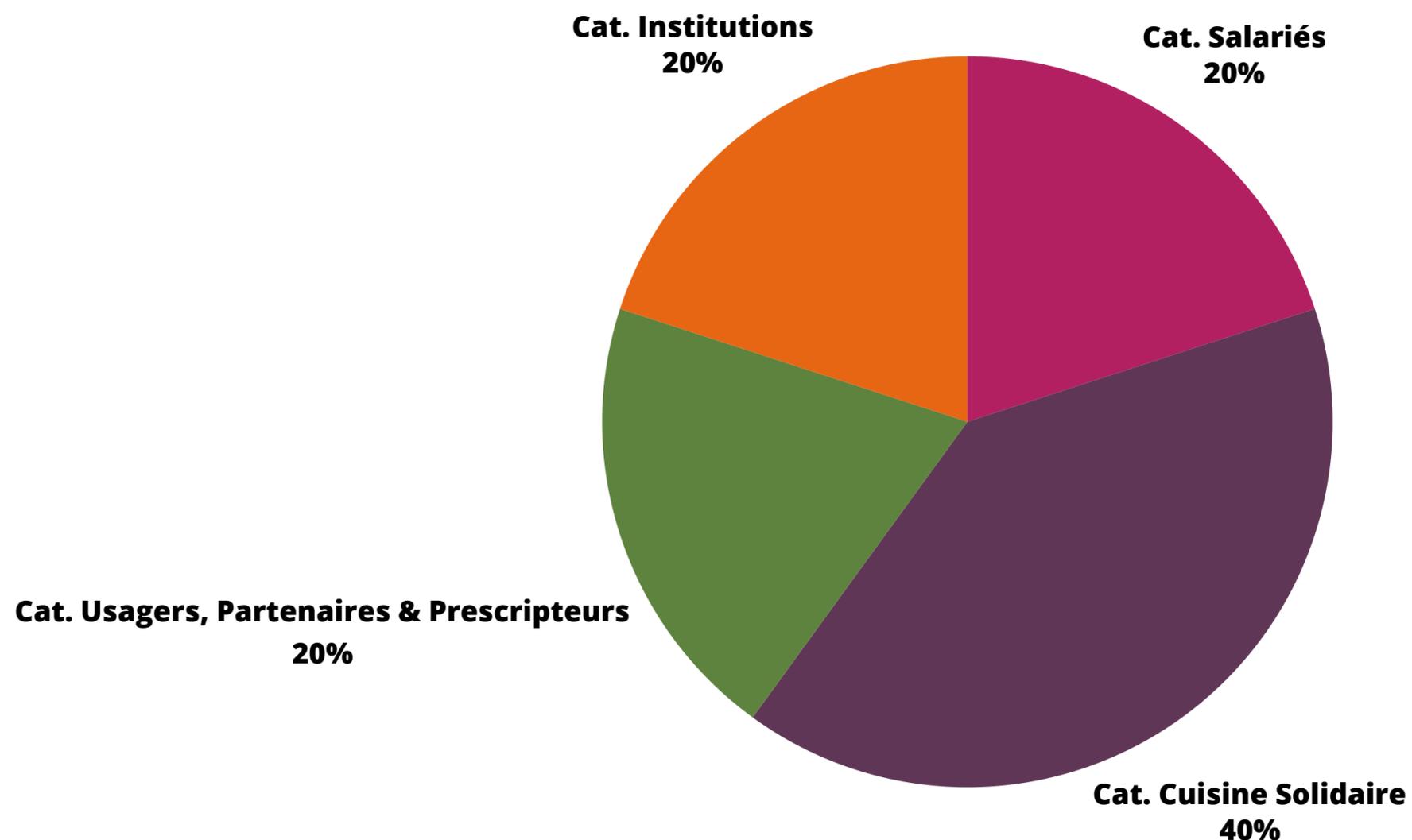
Principes des collèges de vote

- **Facultatifs**
- Si collèges de vote : minimum 3 / maximum 10
- Droits de vote par collège : entre 10% et 50%

Compétences de l'AG ordinaire

Elle exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et notamment :

- approuve ou redresse les comptes
- fixe les orientations générales de la coopérative,
- agréé les nouveaux associés
- approuve les conventions passées entre la coopérative et les associés ou le président
- désigne les commissaires aux comptes
- ratifie la répartition des excédents proposée par le conseil coopératif conformément aux dispositions des présents statuts
- décide les émissions de titres participatifs





Organisation et gouvernance

Gouvernance SAS

Président.e

Conseil d'Administration

AG avec collèges de vote



Organisation

Président.e

Directeur

Commissions
de sociétaires ?

Equipe salarié.e.s

